

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 164 du 11 février 1949 :

n° 164

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 février 1949

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro

28 février 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Madagascar, est accordé à M. Rajohnson, comptable contractuel au service des finances. M. Rajohnson, accompagné de son épouse et de son fils âgé de 18 mois, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 25 mars 1949 et voyagera en 3° classe aux frais du budget local (assimilation : 4° catégorie) Conformément aux dispositions de l'article 1er de l'avenant n° 2 au contrat susvisé. M. Rajohnson percevra du jour de son départ de la colonie jusqu'à l'expiration de son congé la moitié de son traitement payable à terme échu.